NICC
INCC

Magazine - N° 3

20 ans

En Europe occidentale, l'INCC est un institut scientifique relativement jeune et petit. Ce qui ne nous empêche pas d'être très actifs en criminalistique et en criminologie au niveau international. Nous collaborons étroitement et échangeons nos données avec nos collègues étrangers, ce qui nous permet de dynamiser nos activités, de pouvoir offrir un meilleur service, de connaître les techniques et les pratiques les plus récentes et de nous tenir informés des derniers résultats de recherche. Une situation gagnante pour toutes les parties impliquées. Investir dans ces échanges nous permet également d'en bénéficier un maximum.
Dans ce troisième numéro, nous vous emmènerons dans notre laboratoire Fibres et Textiles, nous vous ferons connaître le service Gestion des dossiers et un de nos criminologues vous en dira un peu plus sur leurs projets de recherche. Et nous consacrons en outre tout un article à nos contacts internationaux.

Bonne lecture !
Jan DE KINDER
Directeur général de l'INCC

UN ACTEUR EUROPÉEN DE RÉFÉRENCE DANS LA RECHERCHE FORENSIQUE

TRAÇABILITÉ DES PIÈCES À CONVICTION : LE CHAIN OF CUSTODY

SUR LA TRACE DU RÉEL AUTEUR GRÂCE AU 1:1 TAPING

Service public fédéral
Justice

.be

UN ACTEUR EUROPÉEN DE RÉFÉRENCE DANS LA RECHERCHE FORENSIQUE

Le crime ne connaît pas de frontières. Et par conséquent, il vaut mieux que la recherche forensique n'en connaisse pas non plus. Aussi, le réseau européen des instituts de police scientifique, l'European Network of Forensic Science Institute, rassemble-t-il en son sein l'expertise de quelque 64 laboratoires forensiques issus de 36 pays européens. Avec des représentants dans près de la moitié des groupes de travail du réseau et la présidence qu'elle a occupée de 2007 à 2011, l'INCC joue un rôle prépondérant au sein de ce réseau mondialement reconnu.

Partager les connaissances, échanger les expériences et mettre sur pied des projets communs dans le cadre de la recherche forensique sont les objectifs principaux de l'ENFSI, l'European Network of Forensic Science Institutes. Un réseau important dont il faut faire partie, estime le directeur général de l'INCC, Jan De Kinder. Pendant quatre ans, il a été successivement vice-président et président de l'ENFSI.

L'échange de l'expertise au niveau international

'L'ENFSI rassemble des spécialistes de différents instituts européens de recherche forensique, avec pour objectif de stimuler les collaborations réciproques' explique Jan De Kinder. 'Notre adhésion à ce réseau est vraiment une situation bénéfique à tous points de vue : l'INCC jouit de solides appuis scientifiques, et nous aimons partager notre expertise avec d'autres pays. Et nous pouvons aussi apprendre énormément de nos collègues étrangers.'

'En outre, grâce à ce réseau, l'INCC a accès à de nombreuses bases de données des autres membres, qui sont essentielles pour mener convenablement les travaux de recherche forensique. Je pense par exemple aux données concernant les munitions, les armes à feu, les résidus de peinture automobile, etc. Les bases de données de dossiers clôturés sont également essentielles pour pouvoir interpréter correctement le résultat de recherche forensique', ajoute Jan De Kinder.

Une contribution belge importante

Avec des représentants dans la majorité des groupes de travail de l'ENFSI, l'INCC est solidement représenté au sein du réseau. 'En outre, un de nos experts forensiques en balistique est membre du groupe de travail des experts en armes à feu, et nous avons également un représentant au sein du R&D Committee et du Education & Training Committee. Sans oublier notre expertise au niveau du drug profiling, à savoir la recherche de lien(s) existant(s) entre les drogues saisies, en vue de mettre en évidence d'éventuels lieux de provenance communs, qui a forgé notre réputation au sein du réseau.'

Pour une recherche forensique qualitative

De surcroît, l'ENFSI vise l'excellence en matière de recherche forensique, notamment en stimulant ses membres à obtenir l'accréditation ISO 17025 et en les y aidant. L'INCC, qui a déjà obtenu cette accréditation ISO pour la majeure partie de ses labos, y contribue activement en jouant un rôle central dans le cadre des analyses ADN et Peinture. 'Nous sommes une jeune équipe dynamique, dotée de solides appuis scientifiques. Au niveau international, nous pouvons certainement jouer un rôle important, notamment en aidant les autres labos à s'y retrouver dans toutes les préparations et les démarches pour l'accréditation ISO 17025', souligne Jan De Kinder. 'L'INCC contribue aussi activement à la réalisation de l'objectif de l'ENFSI visant à élaborer une norme européenne pour l'interprétation des résultats de la recherche forensique. Nos conseillers forensiques tracent la voie avec d'autres experts internationaux.'

Cap sur un avenir ambitieux

L'adhésion à l'ENFSI représente également de nombreux avantages pour ses membres, à savoir un accès plus large à davantage d'expertise et d'expérience. Et dans le cas de l'INCC, la présidence occupée par Jan De Kinder lui a permis d'identifier davantage de partenaires potentiels dans le domaine de connaissances de l'INCC et d'attirer davantage de fonds pour la recherche. 'Récemment, la Communauté européenne a consenti une aide financière à l'INCC pour un montant de 1,15 millions d'euros pour un projet de recherche sur la mise en œuvre du traité de Prüm relatif à l'ADN. Notre rôle actif au sein de l'ENFSI y est indubitablement pour beaucoup. Nous avons

par ailleurs établi de nombreux bons contacts sur le plan international, qui nous ont appris à élaborer un bon dossier de candidature pour un projet européen. Et le résultat est là. Dans la prochaine édition de notre magazine, nous espérons pouvoir vous en dire plus sur cet ambitieux projet de recherche', conclut Jan De Kinder.

Pour de plus amples informations : www.enfsi.eu

SUR LA TRACE DU RÉEL AUTEUR GRÂCE AU TAPING 1:1

Pour rassembler un maximum de traces, y compris des traces invisibles à l'œil nu, sur le lieu d'un délit ou sur une victime, les experts forensiques de l'INCC recourent souvent à la méthode du taping. A l'aide de bandes collantes, ils peuvent ainsi rechercher sur une certaine surface de petites traces utiles, souvent microscopiques. Le taping 1:1 (lisez taping one to one) est en fait une variante du taping, utilisée principalement dans des affaires de meurtres, lorsque l'auteur des faits reste inconnu. La méthode du taping 1:1 a pour avantage principal de permettre de dire avec précision où se trouvaient les traces sur le cadavre.

Dans le cadre du taping 1:1, le laboratoire de police technique et scientifique recouvre systématiquement toutes les parties visibles d'un cadavre, tant la peau que les vêtements, de petites bandes collantes étroites et numérotées. Ils prennent alors des photos du cadavre ainsi recouvert pour documenter les prélèvements. Ensuite, ils enlèvent les bandes et les collent sur un film transparent et retournent le corps pour recommencer la procédure. Les experts forensiques de l'INCC vont alors pouvoir examiner les traces emprisonnées entre ces deux couches.

Des bandes collantes flexibles pour chaque partie du corps

Laurent Lepot, expert en analyses de fibres et de textiles, explique 'La technique du taping date du début des années 90. Avant, on utilisait la méthode du taping zonal, le cadavre était recouvert de bandes collantes très larges. Désormais, nous utilisons le taping 1:1, ce qui nous permet de travailler avec des zones beaucoup plus petites et de les recouvrir de bandes collantes numérotées. Ces petites bandes collantes sont si flexibles, que l'on peut effectuer de très bons prélèvements sur toutes les parties du corps. En outre, comme ces bandes sont numérotées et de petite taille, nous pouvons reconstituer une image précise de toutes les traces laissées par l'auteur du crime, sur le corps.'

La méthode du taping peut être appliquée sur n'importe quelle surface, telle que par exemple le siège d'une voiture, tandis que le taping 1:1 est utilisé principalement sur les cadavres. Mais, il faut que les conditions idéales soient réunies. 'Le taping 1:1 est systématiquement utilisé sur les victimes lorsqu'il est évident qu'un contact intense a eu lieu entre l'auteur et la victime et lorsque les enquêteurs n'ont aucune idée de l'identité de l'auteur du crime. Le corps doit en outre se trouver à l'intérieur, être protégé et ne peut être retrouvé trop longtemps après les faits', explique Laurent Lepot. 'Les fibres sont très volatiles. Elles peuvent facilement se redistribuer ou se perdre.'

Une détection précise des traces

Si l'on soupçonne l'ami ou le conjoint de la victime d'être l'auteur du meurtre, une personne donc qui a des contacts légitimes avec la victime, le taping 1:1 offre une plus-value incontestable par rapport au simple taping. Kris De Wael, un collègue de Laurent Lepot, nous apporte quelques précisions : 'Dans le cadre de la simple méthode du taping, les traces seront prélevées dans des grande zones du corps. Mais si on trouve des fibres du pull de l'époux, par exemple, on ne sait pas dire exactement où se trouvaient les fibres sur le cadavre. Avec la méthode du taping1:1, on peut vraiment indiquer avec précision où se trouvaient ces fibres. Si on retrouve celles-ci dans les zones de contact du meurtre, cela peut indiquer que ces fibres y ont été effectivement transférées lors des faits.'

Il en va de même, par exemple, lorsque l'on retrouve un cadavre nu dans un bois ; là aussi, la méthode du taping 1:1 est toute indiquée. Dans ce cas précis, il y a peu de chance de trouver des traces d'ADN de l'auteur sur le corps. 'Des microtraces peuvent encore être retrouvées et localisées grâce au taping 1:1', souligne Laurent Lepot. Toutefois, il ne faut pas que le corps soit mouillé car cette technique se révèle alors inefficace. 'L'eau, le sang et toute autre substance liquide compromettent l'adhérence de la bande collante. Mais heureusement, il existe d'autres techniques. Nous pouvons par exemple laisser sécher les vêtements de la victime pour ensuite y effectuer un prélèvement selon la méthode du taping semi-1:1', précise Laurent Lepot.

Des traces et une histoire

Il va de soi que le contexte du crime est également déterminant dans le cadre de cette technique. 'Si nous pouvons consulter le rapport du médecin légiste et si nous savons de quel type de meurtre il s'agit, strangulation ou étouffement, par exemple, nous pouvons alors cibler notre recherche sur des traces utiles dans ce contexte précis. Ainsi, dans un dossier, nous avons trouvé des fibres du pantalon du suspect au milieu du dos de la victime. Cela appuyait l'hypothèse du médecin légiste selon laquelle l'auteur, au moment du crime, avait maintenu sa victime en plaçant son genou dans son dos', explique Laurent Lepot.

Ainsi, les traces retrouvées sur le corps d'une

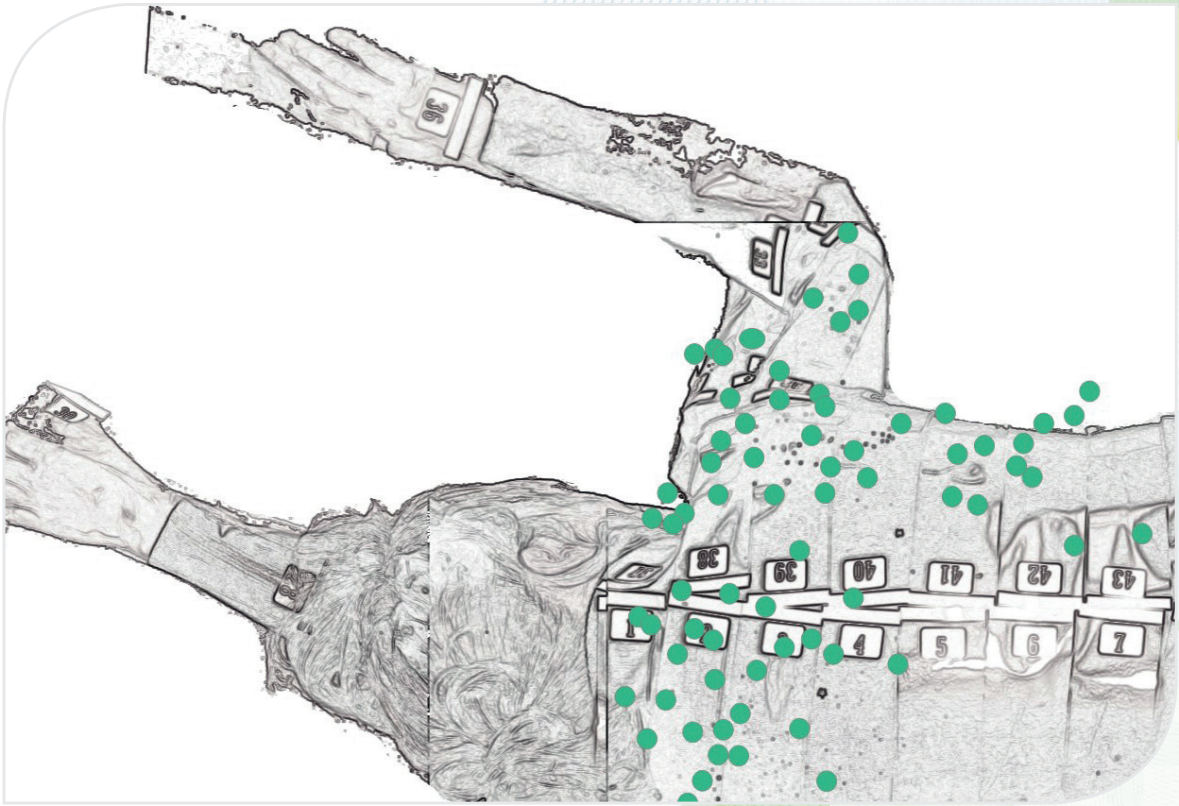

victime dévoilent-elles toujours leur vérité, même dans la salle du tribunal. Une fois que toutes les analyses ont été effectuées, les traces retrouvées sont cartographiées. 'Grâce à la méthode du taping 1:1, nous pouvons indiquer avec précision à quels endroits du cadavre, des fibres du suspect ont été retrouvées. Nous les visualisons sous forme de schéma que nous plaçons aux côtés des photos prises sur le lieu du crime. Pour un jury d'assises, ces images en disent long, et l'impact visuel est beaucoup plus grand que lorsque nous leur soumettons les traces telles qu'elles apparaissent au microscope', conclut Laurent Lepot

TOURNÉE DES MAISONS DE JUSTICE FRANCOPHONES

Un travail de recherche mené par plusieurs chercheurs pendant une dizaine d'années sur des sujets comme la détention préventive et son alternative, la liberté sous conditions, ça compte! A la demande du Directeur régional Sud des maisons de justice, Stéphane Davreux, l'INCC a approfondi ces analyses, au cours de ces derniers mois, et pour la première fois, au niveau local des arrondissements judiciaires. Alexia Jonckheere, chercheur à l'INCC, accompagnée de Stéphane Davreux, a présenté les conclusions de ces études lors de sa tournée des maisons de justice francophones. Une chance unique de rassembler tous les acteurs autour de la table, tous ceux qui se côtoient au quotidien mais n'ont pas souvent l'occasion d'échanger sur leurs pratiques.

Tout a commencé lorsque deux chercheurs de l'INCC, Eric Maes et Alexia Jonckheere, ont analysé le profil des suspects faisant l'objet d'un mandat d'arrêt et et celui des libérés sous conditions (LSC) dans le cadre de leurs projets de recherche relatifs aux bases de données constituées au sein de l'administration de la justice. Les résultats de cette analyse ont été présentés à la structure fédérale de concertation des maisons de justice, en octobre 2011, à la demande de la direction des maisons de justice.

Des données chiffrées au niveau local, une première !

Mais Stéphane Davreux, Directeur régional Sud des maisons de justice, voulait aller plus loin : il a alors mandaté l'INCC pour refaire ces mêmes analyses, mais cette fois-ci au niveau des arrondissements judiciaires. Alexia Jonckheere explique : 'Nous avons regardé par arrondissement si le nombre de personnes en détention préventive et le nombre de personnes libérées sous conditions étaient en augmentation ou en diminution. Ces chiffres, nous les avons mis en perspective avec ceux des ressorts de Cours d'Appel et des autres arrondissements. Nous avons également présenté le profil des inculpés, par arrondissement, tant au niveau du sexe que de l'âge, de la nationalité, du délit, etc. C'était la première fois que nous allions sur place avec des données chiffrées au niveau local, ce qui a été fortement apprécié. Après la présentation de nos conclusions, nous avons toujours prévu du temps pour que les personnes présentes puissent en discuter.''

Un travail enrichissant pour les deux parties

La liste des participants à ces tables rondes dans les maisons de justice ne fait que confirmer l'intérêt considérable porté au travail de recherche. Les juges d'instruction, le Procureur du Roi, les substituts, les membres de la police, les assistants de justice, tous réunis autour d'une seule table... les discussions ne pouvaient être qu'intéressantes. Alexia Jonckheere commente : 'Il est rare que toutes les parties concernées se retrouvent autour d'une même table pour parler de leurs pratiques au niveau local. Et encore moins à l'appui de données scientifiques. Pour nous, il était enrichissant de pouvoir avoir accès à autant d'informations contextuelles. Et pour les participants, il était intéressant de voir les effets de leur politique locale se refléter au niveau des données chiffrées que nous leur présentions. Ils ne se rendaient pas toujours compte de l'ampleur de l'effet global.'

Des chiffres et un contexte

L'une des conclusions principales tirées par Alexia Jonckheere après cette tournée est que la libération sous conditions influence peut-être moins le nombre de personnes en détention préventive que la durée de cette détention. 'Tant le nombre de personnes en détention préventive que le nombre de personnes libérées sous conditions ont considérablement augmenté au cours de ces 10 dernières années. Mais lorsque nous demandons aux participants si la libération sous conditions est précédée ou non d'un mandat d'arrêt, il semble que ce soit le cas dans la majorité des arrondissements. Nous supposons donc que les juges et juridictions d'instruction libèrent plus rapidement des détenus préventifs parce que cette libération peut être assortie de conditions. Nous n'aurions pas pu recueillir ces informations dans les bases de données ; mais c'est une hypothèse de recherche que nous allons continuer à développer.'

L'intérêt de l'uniformisation

Par ailleurs, il s'est avéré au cours des débats que le nombre de personnes libérées sous conditions est en fait plus élevé que ce que l'INCC a pu constater dans la base de données des maisons de justice. 'Dans certains arrondissements, les juges d'instruction demandent directement à la police de contrôler ces personnes au lieu de le demander aux maisons de justice. Ainsi ces demandes ne sont pas reprises dans les bases de données des maisons de justice, et nous n'y avons pas accès. C'est là désormais un point d'attention important.'

Les débats ont également mis en évidence les problèmes qu'entraînait l'enregistrement des conditions, tant au niveau des bases de données des maisons de justice que celles de la police. 'Ces discussions nous ont permis de comprendre que l'enregistrement dans les bases de données de la

police n'était pas vraiment organisé ni uniformisé. Ainsi, il est arrivé qu'une personne soit retenue à l'aéroport de Zaventem parce que, dans la base de données, il était mentionné que cette personne ne pouvait pas quitter le territoire alors que le dossier était clôturé depuis cinq ans.' Tous les participants ont ainsi convenu d'améliorer à l'avenir les échanges d'informations.

Une concertation nécessaire

Les participants des différents arrondissements ont également pris davantage conscience de l'impact de leurs méthodes de travail au niveau global. 'Dans certains arrondissements, les débats ont débouché sur plusieurs actions concrètes. Les assistants de justice se plaignaient d'un manque d'informations lorsque par exemple le juge d'instruction délivrait un nouveau mandat d'arrêt. Cette transmission d'informations est désormais organisée. Et les services de police disaient que les juges d'instruction leur envoyaient souvent des justiciables pour des tests d'urine alors qu'ils ne disposent d'aucun budget pour les réaliser et que, souvent, ils devaient donc les renvoyer. Ce sont des points qui ont été abordés pour la première fois et qui peuvent déboucher sur des actions concrètes.'

Tournée générale ?

A la question de savoir quelle est la prochaine étape, Alexia Jonckheere explique que 'l'INCC, en collaboration avec le Directeur régional Sud, présentera les conclusions les plus importantes à la structure fédérale de concertation des maisons de justice, dès que la tournée des maisons de justice sera terminée. Par ailleurs, l'INCC s'attèlera à la valorisation de ces données par la publication d'articles scientifiques et de rapports de recherche. Il y sera aussi question des points abordés au sein des différents arrondissements ainsi qu'éventuellement des bonnes pratiques qui y ont été constatées."

Une tournée est-elle également prévue en Flandre ? 'Il serait très intéressant de répéter ces analyses en Flandre également', commente Alexia Jonckheere en souriant. 'Nous savons que la demande existe car beaucoup de gens ont entendu parler de la tournée en Wallonie et à Bruxelles. Mais cette mission doit nous être confiée par la direction des maisons de justice.'

Pour toutes questions relatives à ces analyses de l'INCC, veuillez consulter le site http://incc.fgov.be ou vous adresser à alexia.jonckheere@just.fgov.be.

.

TRAÇABILITÉ DES PIÈCES À CONVICTION : CHAIN OF CUSTODY

Dire que les pièces à conviction sont primordiales dans une information ou une instruction est un euphémisme. Un verdict ne repose parfois que sur une unique pièce à conviction qui jette la lumière sur le délit ou le crime ou lie ou non l'auteur à la victime. C'est justement parce que ces pièces sont déterminantes, que le principe du chain of custody a été mis en place dans la recherche forensique. Ce principe permet de garantir la traçabilité de toute pièce à conviction, du lieu du crime au tribunal, une sorte de chaîne de traçabilité, qui est également respectée au sein de l'INCC.

Une trace ne peut servir de preuve devant le juge que si son authenticité et son intégrité ne peuvent être remises en question. Une trace authentique est une trace dont l'origine est incontestable et son intégrité repose sur le fait qu'elle n'a pas été altérée ou contaminée.

La garantie de l'authenticité et de l'intégrité

Nous parlons de contamination lorsque les indices sont 'contaminés' par des traces supplémentaires qui ne sont pas liées aux faits sur lesquels porte l'enquête. Ainsi, les indices peuvent être contaminées tant sur le lieu du délit ou du crime que lors de leur collecte, transport, analyse et stockage. Le risque dépend en fait de plusieurs facteurs tels que les méthodes utilisées et la sensibilité à la contamination de la trace concernée. Afin de pouvoir reconstituer à tout moment le chemin parcouru par une trace prélevée sur le lieu de l'infraction jusqu'au tribunal, la chaîne de traçabilité ou chain of custody renseigne qui a eu quelle trace en sa possession, quand et pourquoi, et ce que cette personne a fait exactement avec cette pièce à conviction : un must vu l'augmentation sans cesse croissante du nombre d'acteurs impliqués dans la recherche forensique et du nombre de sortes de traces matérielles prélevées..

Une signature pour tout accusé de réception

En pratique, cette chaîne de traçabilité se compose d'un document ou d'un journal qui accompagne la trace et de différents documents, tels que procès-verbaux, rapports d'expertise, etc. Il va de soi que l'INCC contribue également à cette chain of custody, et ce dès le service Gestion de dossiers qui chaque jour accuse réception de nombreuses pièces à conviction à analyser. Sabine Apparuit, responsable du service, explique : 'Les pièces à conviction destinées à être analysées chez nous, nous parviennent conditionnées dans des enveloppes, des boîtes, des sacs scellés, ... Nous ne savons pas lorsque nous les réceptionnons ce qu'ils contiennent et nous ne les ouvrons pas au service Gestion de dossiers. Ainsi, nous sommes sûrs que rien ne peut contaminer la pièce à analyser. Nous enregistrons uniquement les données relatives à la réception de la pièce dans une base de données.'

La preuve passée au crible

Le premier labo qui reçoit la pièce est déterminé par le magistrat qui dans les dossiers complexes demande l'avis d'un conseiller forensique de l'INCC. En concertation, ils décident alors de l'itinéraire que doit suivre cette pièce en vue de rendre possible le plus grand nombre d'analyses. Le labo concerné ouvre l'enveloppe, la boîte ou le sac en question, en dresse l'inventaire et renseigne le contenu. Cela se fait généralement en présence de deux collaborateurs afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements concernant cette preuve ainsi qu'une analyse minutieuse de celle-ci. Il y a même des labos qui filment la procédure pour pouvoir s'y référer ultérieurement le cas échéant.

Un itinéraire parfaitement documenté

Lorsque différents labos doivent analyser une pièce, chaque labo doit en garantir la traçabilité et renseigner ce qu'ils font précisément de cette pièce à conviction. Lorsque la pièce passe d'un labo à l'autre, celle-ci est accompagnée d'un document de transfert qui est toujours signé pour accusé de réception. Un rapport est élaboré pour chaque recherche forensique et est envoyé au magistrat, après avoir été enregistré dans la base de données. La pièce analysée scellée, accompagnée des documents de transfert quitte enfin le labo et est déposée au service Gestion des dossiers qui la renvoie au greffe où elle est conservée jusqu'au moment où elle doit être produite au tribunal. 'Ainsi, tout l'itinéraire de la pièce à conviction au sein de l'INCC est parfaitement documenté. En ce moment, nous développons à cette fin un nouveau système de gestion des documents', conclut Sabine Apparuit.

Editeur Responsable: Jan De Kinder
Photographie: Lisa Van Damme
Concept & realisation: www.rca.be
L'acquisition de ce magazine n'est autorisée qu'avec l'autorisation écrite de l'éditeur.

NICC INCC
Obtient beaucoup à partir de peu

Institut National de Criminalistique et de Criminologie
Criminalistique - laboratoires forensiques
Chaussée de Vilvorde 100, 1120 Bruxelles
Criminologie
Botanique Centre Administratif - Finance Tower, Bld du Jardin Botanique 50 boîte 71, 1000 Bruxelles
☎ **+32 2 240 05 00** • 🖷 **+32 2 241 61 05** • **nicc-incc@just.fgov.be** • **www.nicc.fgov.be**